

# **ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.**

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

DONGES le 05 janvier 2021

Objet : demande de mise en place d'une stratégie de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de la chaufferie biomasse de la commune de Donges

à Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Vice-Président(e)s  
Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s Communautaires  
CARENE  
4 Avenue du Commandant l'Herminier  
44605 SAINT-NAZAIRE CEDEX

La CARENE s'est dotée d'une stratégie de développement des énergies renouvelables qu'elle veut ambitieuse. Son objectif : porter à 25% la contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique territorial à horizon 2030. Parmi les différents leviers retenus pour y parvenir, figure en bonne place le développement de la filière bois énergie.

Depuis 2017, une étude de faisabilité a été menée en partenariat avec les services de la ville de Donges en vue de créer le premier réseau de chaleur renouvelable de l'agglomération.

Le projet a connu quelques évolutions :

- la salle des Guiffettes ne sera finalement pas raccordée au réseau,
- le groupe scolaire de la Souchais conservera ses chaudières qui serviront d'appoint par grand froid.

En conséquence la chaufferie sera dotée d'une chaudière bois de 490 KW (initialement prévue de plus de 800 KW) et d'une chaudière gaz naturel d'une puissance de 385 KW (au lieu de 2 chaudières de 800KW).

Il n'en reste pas moins que le dispositif devrait permettre de limiter les rejets de CO2 et diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à la situation actuelle. La

combustion de la biomasse est en effet considérée globalement comme étant une énergie neutre vis-à-vis de la production de Gaz à Effet de Serre (GES).

En revanche, les fumées issues de cette combustion peuvent, lors de combustions mal contrôlées, inclure différents polluants (NOx, SOx, CO, particules, HAP, dioxines...).

Le 17 décembre dernier, le Conseil Municipal de la ville de Donges a validé l'emplacement prévu pour la construction de la chaufferie.

Le terrain retenu se situe le long de la rue du stade, qui supporte déjà un important trafic routier, en limite d'une zone Natura 2000, tout à côté d'habitations, d'un stade et d'une aire de jeux pour enfants. Dans le contexte sanitaire que nous connaissons tous et dont nous souhaitons tous l'amélioration, notamment au niveau des émissions de polluants, il nous paraît essentiel de mettre en place une surveillance de la qualité de l'air à cet endroit.

Air Pays de la Loire prévoit dans ses actions l'élaboration d'une stratégie de surveillance dans l'environnement de chaufferies biomasse existantes ou en projet.

Nous n'ignorons pas qu'un tel dispositif engendrera un coût pour la collectivité. Cependant, la construction de réseaux de chaleur étant amenée à se multiplier sur notre territoire, il nous semble indispensable d'en évaluer les impacts le plus sérieusement et le plus rapidement possible.

Élu(e)s de la CARENE, vous avez accompagné notre démarche en vue d'une étude épidémiologique. La mise en place de l'étude de zone va permettre d'évaluer plus précisément la qualité de notre environnement et notamment la qualité de l'air que nous respirons. Les mesures qui pourront être effectuées dans le cadre de l'installation de la chaufferie bois seront certainement utiles pour abonder le recueil des données.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien dans cette nouvelle demande.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération.

Le bureau de l'Association

Marie Aline LE CLER

Didier OTT

Stéphane BODINIER

Michel LE CLER